

AVENANT À LA CONVENTION DU 3 JUIN 2019

Entre :

L'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette établie à L-4002 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son Collège des Bourgmestre et Échevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges Mischo, bourgmestre,
Monsieur Martin Kox, échevin,
Monsieur André Zwally, échevin,
Monsieur Pierre-Marc Knaff, échevin,
Monsieur Christian Weis, échevin

ci-après dénommée «la Ville» d'une part,

ET

L'association sans but lucratif LES FRANCOFOLIES D'ESCH-SUR-ALZETTE A.S.B.L., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro F12301, établie à, L-4222 ESCH-SUR-ALZETTE, 163, rue de Luxembourg, ci-après dénommé « l'organisateur » représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, en les personnes de

Monsieur Tom BLEYER, trésorier, et
Monsieur Ralph WALTMANS, secrétaire,

ci-après dénommée « l'Association »

Préambule

Considérant qu'en date du 3 mai 2019, la Ville et l'Association sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal le 3 mai 2019 et approuvée par le Ministère de l'intérieur en date du 5 juin 2019 par laquelle les parties ont convenues que la Ville accorde à l'Association une subvention de **300.000€** (*trois cent mille euros*) ;

Considérant qu'un festival « Francofolies du Luxembourg à Esch-sur-Alzette » est prévu pour l'année 2022 dans le cadre de la Capitale européenne de la Culture ;

L'article 3.1.1. est modifié comme suit :

Pour l'année budgétaire 2022, la Ville d'Esch-sur-Alzette accorde à l'Association une subvention de **1.800.000.-€** (*un million huit cent mille euros*), pour l'organisation de l'évènement.

Le subside sera payable quinze jours après l'approbation par l'autorité supérieure.

Fait à Esch-sur-Alzette en deux exemplaires, le _____.

***Collège des Bourgmestre et Echevins
a.s.b.l
de la Ville d'Esch-sur-Alzette***

Les Francfolies d'Esch-sur-Alzette

Monsieur Georges Mischo,
Bourgmestre

Tom Bleyer,
Trésorier

Monsieur Martin Kox,
Échevin

Ralph Waltmans,
Secrétaire

Monsieur André Zwally,
Échevin

Monsieur Pierre-Marc Knaff,
Échevin

Monsieur Christian Weis,
Échevin